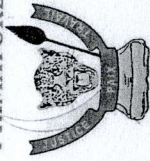


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 030/2023

Aux Etablissements LOKELA

Après avoir reçu le contrat du marché n° CAB/MIN.ITP/SG-RECO/CGPMP/01/MM/BK/2022, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics, pour un montant total hors taxe de francs congolais quatre-vingt-trois millions dix-sept mille deux cent quarante-et-un, trente-sept centimes (CDF 83.017.241,37) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais cinq cent quatre-vingt-et-un mille cent vingt, soixante-huit centimes (CDF 581.120,68).

Fait à Kinshasa, le 13/03/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Pour le Directeur Général ai empêche

Hubert KADIMA ILUNGA

Directeur-Coordonnateur

des Services Rattachés au Directeur Général

